

Paris, le 17 février 2026

Restitution enquête AAC, Institut VERIAN

Le 16 février 2026

Présents

Pour l'administration :

D.S.R. :

- Michèle LUGRAND, Adjointe à la DISR
- Tristan RIQUELME, Adjoint à la sous-directrice ERPC
- Sophie NOLLET, Adjointe au chef BFER
- Service communication

Pour l'Institut VERIAN :

- Stewart CHAU
- Chloé ALEXANDRE

Pour le SANEER :

- Christine FROMM, SGA
- Cindy DALLEMAGNE, SN

Snica-fo
Organisations et syndicats Professionnels
des EECA

En propos introductif, Mme LUGRAND souhaite faire part du constat que l'attrait pour l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) stagne, notamment depuis l'abaissement de l'âge pour accéder au permis de conduire à 17 ans.

Pour relancer ce dispositif, la DSR a missionné l'institut VERIAN afin de mener une enquête auprès du public.

La DSR s'interroge, comment orienter une campagne de communication sur ce dispositif d'apprentissage et la rendre efficace.

L'institut VERIAN présente alors les résultats d'une étude qualitative sur la perception et l'attractivité de l'AAC auprès de jeunes de 15 à 18 ans et de leurs parents.

Cette étude a été menée sur la base de 7 focus groupes en zones péri-urbaines et rurales sur le territoire, avec pour principal objectif d'interroger des cibles stratégiques déjà en formation AAC ou non, y compris les parents, mais aussi en menant des entretiens auprès d'enseignants de la conduite afin de recueillir leur avis de terrain.

Il ressort de cette étude :

- **Constat de l'étude**

1. Une connaissance inégale du dispositif

Les conditions d'accès (connaissance des seuils 15 ans et 17 ans passage permis), son financement, les responsabilités, l'assurance, les véhicules éligibles sont encore méconnus pour certains.

Ces interrogations freinent, de facto, la réflexion.

Selon les enseignants, l'avantage de cette formule est moins bien perçu depuis le permis à 17 ans. Le temps pour passer l'ETG appelle parfois à repasser en formule classique.

2. Des motivations immédiates et rationnelles

- Chez certains, le besoin d'autonomie est précoce avec une réelle envie de conduire, mais l'AAC perd de son intérêt car le jeune reste dépendant de l'accompagnateur.
- Goût intrinsèque pour la conduite, mais pas l'envie de conduire un deux roues ou une voiturette.
- Volonté pour les parents de contribuer à l'apprentissage de leur enfant, anticipation des échéances de vie (le but : les libérer de « cette charge » au moment le plus opportun).

Dans tous les cas, il y a nécessité d'une motivation concordante parent-enfant.

Toutefois, certains parents estiment que leurs enfants ne sont pas assez matures, ou se sentent accompagnateurs craintifs, d'autres n'ont pas assez d'implication ou de temps pour ce type de formation.

3. Relation entre le jeune et le parent : anticipation des tensions

- Parents : gestion du stress et perception de la maturité de l'enfant.
- Jeunes : appréhension de leur relation avec les parents.

4. Facilités matérielles et organisationnelles

Des avantages théoriques qui ne compensent pas toujours les appréhensions des parents et des jeunes : période probatoire réduite, assurance jeune conducteur tarif réduit, gain d'expérience et réussite au permis, mais... inconnu du coût global, peur de l'accident, partage des responsabilités, dépendance à l'accompagnateur, contraintes de durée et d'organisation.

En résumé, il ressort comme :

Avantages de l'AAC

- L'acquisition d'expérience sur un temps long et de façon progressive, gage de meilleure sécurité, meilleure garantie de réussite à l'examen.
- L'assurance « jeune permis » moins chère et une période probatoire réduite sont intéressantes pour les jeunes mais certains parents s'interrogent sur ces bénéfices pouvant inciter le jeune à conduire moins en sécurité.

Contraintes

- Manque de temps, nombre de véhicules et accompagnateurs disponibles, véhicules inadaptés par leur taille ou puissance par exemple, générer des déplacements ad hoc, kilométrage irrégulier = contraintes de réalisation au quotidien.
- Les conditions de durée et de distance freinent l'enthousiasme et l'illusion de l'autonomie : la durée et le kilométrage demandé paraissent excessifs, certains craignent de déborder les 17 ans, la version supervisée paraît alors moins contraignante.

Le coût de la formation est une préoccupation essentielle des parents, difficile à anticiper mais bénéfique.

• Recommandations en matière de communication : éléments de réflexion

- Selon l'institut VERIAN, le besoin de campagne d'information sur l'AAC doit faire écho au manque de connaissance du dispositif. En effet, des informations découvertes trop tard sont source de regrets. Une majorité du panel souhaite une information institutionnelle et unilatérale.
 - Favoriser le mécanisme décisionnel à deux voix : une communication adressée aux parents (décisionnaires) et une autre, aux enfants (prescripteurs) : le jeune doit être motivé et convaincu (acteur clé), le parent doit être rassuré et convaincu.
- Une information doit être faite au collège pour amener une réflexion plus précoce de l'AAC en débutant celle-ci à 13/14 ans, en introduisant l'AAC dans les espaces fréquentés par les jeunes

avant 15 ans et renforcer la pédagogie auprès des parents : médias, réseaux sociaux, établissements scolaires.

- L'accident est une peur parentale fondamentale : il faut dès lors mettre en avant les bénéfices prouvés par la baisse de l'accidentalité, une meilleure maîtrise du volant et le taux de réussite à l'examen du permis de conduire supérieur (détails chiffrés et factuels actualisés). Cette communication peut aussi prendre la forme de témoignages d'ambassadeurs.
- Il ressort de l'étude la nécessité d'un message mettant en avant la qualité et l'exigence de la phase de formation, qui doit limiter le doute sur les capacités d'accompagnement des parents et outiller ces derniers d'un guide pédagogique.
- Il est aussi important de faire un effort de communication pour « déconstruire » l'idée que 15 ans n'est pas le bon âge.
- Insister sur l'avantage du coût global, l'AAC n'est pas plus cher et rapporte davantage.

Communiquer auprès des jeunes

- Sur les réseaux sociaux, recours à des influenceurs et réacteurs crédibles auprès de cette tranche d'âge.
- Valoriser l'expérience positive et rassurante tant pour la route que pour la relation avec les parents (bénéfices tangibles et vécus).
- Données chiffrées sur la réussite et une période probatoire plus courte : produire des messages courts, motivants et partageables.

Suite à cette présentation, un débat a eu lieu sur les modifications éventuelles qu'il faudrait apporter à l'AAC (âge, nombre de kilomètres à réaliser,...).

Le SANEER & SR n'est pas opposé au fait de revoir les conditions réglementaires de l'AAC. Ce groupe de travail ne doit pas ralentir toutefois la communication afin de valoriser l'AAC.

Mme LUGRAND précise qu'avant toute communication, la DSR prendra attache auprès de l'éducation nationale et des assureurs afin de s'appuyer sur des données factuelles.

Dans tous les cas, une campagne de communication autour de l'AAC est actée, un groupe de travail spécifique va être mis en place.

Rédactrices :

Christine FROMM,
Cindy DALLEMAGNE.



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

